REPUBLIQUE FRANÇAISE **2018/...**

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 novembre 2018

DCM N° 18-11-29-14

Objet : Cession d'une parcelle en indivision située rue Mouzin à Metz.

Rapporteur: M. KRAUSENER

La Ville de Metz s'est engagée dans une stratégie d'optimisation de son patrimoine qui consiste, dans un contexte budgétaire contraint, à une meilleure adéquation entre le patrimoine et les besoins de la commune.

Dans ce cadre, la Ville de Metz est propriétaire d'une quote-part indivise de 5/8ème de la parcelle cadastrée sous :

BAN DE METZ
Section EZ parcelle n°62

Cette parcelle correspond à la partie arrière de sept garages. Ces garages s'inscrivent dans un ensemble immobilier situé 6A rue Mouzin à Metz qui se compose d'une batterie de 25 garages, d'un hangar et d'un local professionnel.

La société LORRAINE DP IMMO a récemment racheté à un propriétaire privé les parcelles d'assise de cet ensemble immobilier, à savoir les parcelles EX n° 22, 29 et EZ n° 93, 94, ainsi que les 3/8ème de la parcelle EZ n° 62.

Dans ce cadre, la société LORRAINE DP IMMO a sollicité l'acquisition de la quote-part détenue par la Ville de Metz pour être pleinement propriétaire de l'ensemble immobilier.
L'offre émise par le notaire de la société le 21 septembre 2018 est conforme à l'évaluation de France Domaine, soit 24 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'évaluation de France Domaine,

VU le plan ci-annexé,

VU la proposition d'achat faite par la SARL LORRAINE DP IMMO représentée par Messieurs Damien NOEL et Pascal VIATTE (SARL VPC FINANCES), dont le siège social est fixé 5 Cours Léopold 54 000 NANCY,

CONSIDERANT la stratégie de valorisation du patrimoine engagée par la Ville,

CONSIDERANT que la Ville de Metz n'est propriétaire que d'une quote part indivise (5/8ème) de la parcelle EZ n° 62 correspondant à la partie arrière de sept garages et que celle-ci ne répond pas directement à un besoin d'intérêt général ou à un service public,

CONSIDERANT que la SARL LORRAINE DP IMMO a récemment racheté à un propriétaire privé les parcelles d'assise de l'ensemble immobilier situé 6A rue Mouzin à Metz Métropole et notamment les 3/8ème de la parcelle EZ n° 62,

CONSIDERANT que la cession de la quote-part détenue par la Ville de Metz permettra à la société d'être pleinement propriétaire de l'ensemble immobilier susvisé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CEDER**, en l'état, à la SARL LORRAINE DP IMMO représentée par Messieurs Damien NOEL et Pascal VIATTE (SARL VPC FINANCES), dont le siège social est fixé 5 Cours Léopold 54 000 NANCY ou, avec l'agrément de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à eux, la quote-part indivise (5/8ème) de la parcelle sise 6A rue Mouzin et cadastrée sous :

  Section EZ- Parcelle n° 62 (78 m²)

- **DE REALISER** cette opération moyennant le prix de 24 000 euros payable au comptant le jour de la signature de l'acte authentique,

- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire,

- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération, et à signer tous documents y afférents notamment le compromis et/ou l'acte de vente.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
Le Conseiller Délégué,

Gilbert KRAUSENER

Service à l'origine de la DCM : Gestion domaniale
Commissions : Commission de Cession du Patrimoine
Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ